

PRENONS EN MAIN NOTRE AVENIR !



GRASSE À TOUS



Inauguration de la permanence de Grasse à Tous. Jeudi 17 janvier. Nombreux, divers, enthousiastes !

ÉDITORIAL

PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE ET NOTRE CADRE DE VIE

L'amiante, les antennes relais de téléphonie mobile, les ondes électromagnétiques et les rejets industriels sont des sujets d'inquiétude.

Santé publique et cadre de vie sont directement concernés. Les élus doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent au nom du **principe de précaution**. Car les conséquences ne se mesurent qu'à long terme.

Il a fallu près de 70 ans pour constater les dégâts de l'amiante sur la santé et adopter en France une première réglementation en 1977. Vingt ans de plus pour l'interdire. Et quatre années supplémentaires pour obliger, en 2001, les propriétaires publics et privés à repérer la présence d'amiante dans les bâtiments et à établir des Dossiers Techniques Amiante.

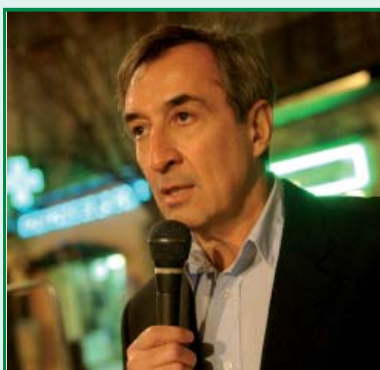
Depuis 2001 la municipalité de M. Leleux aurait donc dû prendre **les mesures nécessaires au repérage de l'amiante et au désamiantage**.

Elle a attendu sept ans pour commencer à faire des travaux dans les écoles et crèches.

Mais dans tous les autres bâtiments communaux, où en est-on ? J'ai interpellé M. Leleux à plusieurs reprises. Pas de réponse.

Autre dossier touchant à la santé publique : **les antennes relais, plusieurs dizaines à Grasse**, y compris dans des zones très peuplées.

Ces antennes génèrent des Ondes Électromagnétiques dangereuses pour la santé. Un rapport Biolnitiative internationale, coordonné par L. Hardell, sommité



Par Paul EUZIÈRE

Né à Grasse en 1952.

Directeur d'école et responsable associatif. Élu depuis 30 ans au Conseil Municipal de Grasse. Conseiller Communautaire depuis 1993.

scientifique, le démontre en 2007.

Il confirme les inquiétudes d'André Aschieri dans ses interventions de député et de membre du Grenelle de l'Environnement.

La plupart des pays de l'U.E. imposent l'installation des antennes loin des zones d'habitations.

En France, la législation n'a pas suivi les avancées de la recherche et les normes sont inadaptées. Deux propositions de loi veulent interdire toute **installation d'antenne à moins de 300m d'une zone habitée** et exiger l'accord des habitants voisins.

A Grasse, la municipalité refuse de prendre en compte les nombreuses pétitions et laisse faire les sociétés de téléphonie qui installent leurs antennes relais jusque sur le toit des immeubles !

Il en va de même avec les rejets de certaines usines. Lorsque les mères de famille inquiètes de pollution s'adressent à la mairie, on ne leur répond pas.

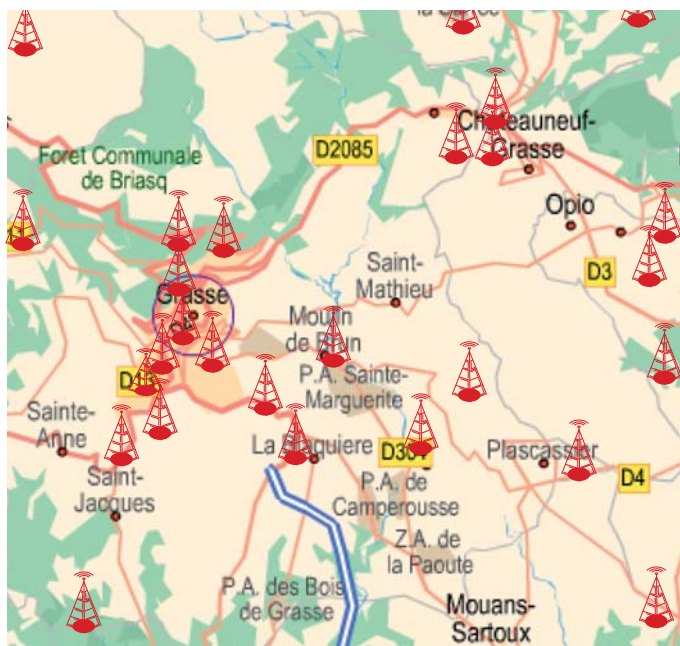
A quoi sert, dans ces conditions, une municipalité ?

Nous avons une autre conception du rôle des élus. Ils doivent respecter la population et répondre aux questions, surtout quand il s'agit de sujets touchant la santé et le cadre de vie.

C'est pourquoi l'équipe de **Grasse à Tous** est composée de femmes et d'hommes de terrain qui mènent des actions pour que cela change réellement dans notre ville. Avec vous. Pour vous !



ANTENNES RELAIS : DES RISQUES À ÉVITER



Au Conseil Municipal du 4 décembre, une délibération portait sur la Charte Environnement de l'Agglomération. Paul Euzière a demandé que soient inclus dans les axes d'intervention les antennes relais, l'amiante dans les bâtiments publics ainsi que la pollution atmosphérique.

A propos des antennes relais, Paul Euzière a précisé qu'on en dénombre plusieurs dizaines à Grasse, toutes fréquences confondues.

Réponse de M. Bonelli, conseiller municipal délégué: "C'est faux. J'aimerais bien qu'on me dise où elles sont !".

La carte ci-dessus montre les lieux où sont installés à Grasse les supports des antennes relais (chacun pouvant en héberger plusieurs). Tout est vérifiable sur le site officiel de l'ANFR : www.cartoradio.fr. Et également auprès des services techniques de la ville de Grasse.

UN RAPPORT SCIENTIFIQUE DÉRANGÉANT

Le rapport BioInitiative (août 2007) a été rédigé par un groupe de 14 scientifiques internationalement reconnus, experts de la santé publique. Ses 500 pages d'analyse font **la synthèse la plus exacte de 2000 études référencées dans le monde**.

Le Dr L. Hardell, Professeur en Cancérologie à Orebro en Suède, a souligné que les champs électromagnétiques (CEM) sont "l'une des expositions environnementales les plus invasives d'aujourd'hui dans nos pays industriels" et qu'"une exposition prolongée à un nombre de CEM peut avoir de graves effets sur la santé" (effets sur les gènes, les protéines de stress et le système immunitaire).

Pour le Dr. M. Blank de l'Université de Columbia, spécialiste de la protéine du stress : "Il est évident, sur le plan scientifique, que nos normes sont inadaptées et que nous devons nous protéger de l'exposition aux CEM dues aux lignes électriques, aux téléphones portables et aux émetteurs similaires".

Apparemment, ni M. Leleux, ni M. Bonelli ne veulent prendre en considération ce gigantesque travail de pointe ni faire jouer le principe de précaution, alors qu'il se fonde ici sur des arguments scientifiques récents, sérieux et indépendants...



En plein cœur du quartier St. Claude dont M. Bonelli est l'élu délégué, une puissante antenne relais installée sur la salle d'escrime où les sportifs et les élèves grassois s'entraînent régulièrement.

PLASCASSIER : RENOUVELLEMENT D'ANTENNES, Me GUY BARGAIN INTERROGE M. LELEUX

Extraits de la lettre du 23/01/08.

"A plusieurs reprises, notre groupe au Conseil municipal, par la voix de Paul Euzière et moi-même, est intervenu sur la question des antennes relais de téléphonie mobile installées à Grasse.

Des pétitions ont été signées aussi bien à Plascassier qu'à Château-Folie (...).

Un certain nombre d'autorisations d'installations d'antennes que vous avez accordées à des opérateurs vont venir à échéance dans les prochains mois.

C'est le cas à Plascassier pour Bouygues-Télécom.

Vous savez que nos concitoyens de ce hameau souhaitent, pour des raisons environnementales et de préservation de

la santé publique, que ces autorisations ne soient pas renouvelées et que le pylône support de 30 m -contraire au POS et au PLU- soit supprimé.

Aussi, M. le Maire, je me permets de vous demander de nous répondre sur vos intentions précises quant au renouvellement de l'autorisation à Bouygues-Télécom à Plascassier, le devenir du pylône support et les renouvellements à venir concernant tous les opérateurs dont les antennes sont installées en zone très habitée".

Plascassier - Depuis l'autorisation donnée en 1996 par M. Leleux, un pylône métallique de 30 m hérissé d'oreilles et d'antennes.



Château-Folie : en plein coeur du quartier. Sur le toit des H.L.M.!



Maître Jessica RICHEZ: une citoyenne en action.



Grassoise d'adoption, mère de deux garçons, Me Jessica Richez a fait ses études à l'Université de Tours, puis en région parisienne.

Titulaire d'un DEA en droit privé, elle a d'abord été **assistante juridique** et secrétaire dans un cabinet d'avocats grassois avant de passer avec succès l'examen d'avocate.

Elle est aujourd'hui **avocate généraliste à Grasse**.

"**Sensibilisée aux questions environnementales et déléguée des parents d'élèves**, je me suis intéressée notamment à la qualité de la **restauration scolaire** (en vain : contrat SODEXHO de 15 ans) et à la **présence d'amiante**.

Ce dernier point ne paraissant pas être une priorité de l'équipe municipale en place (diagnostic amiante intervenant après l'expiration du délai fixé par décret, information tardive des directeurs d'école en octobre 2007 alors que le rapport date de mars 2007, communication du rapport en décembre 2007 alors que le décret fixe le délai de transmission à un mois, appel d'offre de l'entreprise chargée de réaliser les travaux non encore lancé lors de la dernière réunion avec l'adjoint mi-décembre 2007...).

En outre, je suis intervenue auprès du maire en lui demandant de prendre un arrêté municipal interdisant **l'implantation d'antennes relais GSM** à une distance inférieure à 300 m de toute habitation.

En effet, actuellement, aucune mesure locale ne protège les citoyens grassois des champs électromagnétiques générés par les antennes. Je soulignais la situation des habitants des HLM **Château-Folie** et ceux de la copropriété Château-Folie qui subissent la présence de 4 antennes relais GSM sur le toit terrasse du bâtiment de l'OPAM.

Toutefois, M. Bonelli s'opposait expressément à mes demandes, la priorité affichée de la commune étant l'existence d'un réseau de téléphonie mobile de "qualité" au détriment des risques de santé publique."

AMIANTE :

2 lettres de Paul Euzière à M. Leleux

26 novembre 2007 :

"Lors du dernier Conseil Municipal qui a eu à voter le désamiantage des écoles, crèches et jardins d'enfants, j'ai souligné le retard -sept ans- depuis la promulgation du décret (2001) exigeant que les propriétaires publics ou privés de bâtiments recevant du public fassent procéder au diagnostic et à l'élaboration des Dossiers Technique Amiante (DTA).

Je me suis également interrogé sur l'état des autres bâtiments municipaux fréquentés par nos concitoyens et les employés municipaux.

En effet, le Diagnostic Amiante et les travaux de désamiantage concernent tous les locaux dont la ville est propriétaire, en premier lieu ceux qui connaissent une forte fréquentation.

Qu'en est-il, par exemple, du Centre de Loisirs du L.E.C aux Aspres qui comporte un espace « crèche » et reçoit tout au long de l'année des centaines d'enfants, et de nombreux adultes, personnels et parents ?

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire connaître l'état exact des **diagnostics réalisés à ce jour dans les bâtiments communaux, les conclusions des expertises ainsi que le calendrier que vous avez prévu pour les travaux de désamiantage et leur coût**.

11 janvier 2008

(...) A ces quatre questions précises concernant à la fois la santé publique et celle des agents communaux, **je n'ai reçu à ce jour aucune réponse**.

Je le regrette.

Je réitère donc mes questions."

OSONS INTERVENIR !



par Karine VAXELAIRE

Grassoise depuis 5 ans, je m'y sens maintenant "chez moi". Mère de deux enfants, j'ai un DUT Métiers du Livre mais je n'ai pas trouvé d'emploi dans la région, malgré deux années de recherches assidues.

Rencontrant certains problèmes dans ma vie quotidienne, j'ai écrit plusieurs fois à la mairie. Seule l'opposition municipale de M. Euzière a répondu à mes courriers. Ces problèmes étaient pourtant dénouables.

L'objet de mes lettres était :

- En 2005, mes inquiétudes sur les conséquences pour la santé des émanations aériennes chimiques et toxiques venant d'entreprises du Plan de Grasse : des odeurs de soufre quotidiennes et durables, irrespirables et provoquant des crises d'asthme chez certains.

J'ai secondairement envoyé une pétition "stop aux molécules chimiques" signée par mes voisins. Là encore, pas de réponse. En 2006, j'ai de nouveau écrit pour rien.

Le constat pitoyable est que certaines entreprises du Plan ne remplacent pas leurs filtres de cheminées, par soucis d'économies et illégalement.

Une municipalité digne de ses habitants aurait répondu aux courriers et fait le nécessaire pour que cela cesse. Elle informerait les citoyens sur l'emplacement des relevés de mesures de la qualité de l'air, afin qu'ils soient consultables par tous. Et le choix des emplacements de ces relevés est primordial, sans quoi ils deviennent inutiles... Suite à ces difficultés, il m'a semblé qu'à Grasse, la santé des habitants pesait peu face à certaines entreprises.

- En 2007, j'envoyais un autre courrier qui informait du danger et de la quasi-impossibilité pour une pous-

sette d'utiliser les parkings payants du centre ville : il n'a pas trouvé de réponse. Eprouvée au quotidien par l'absence de mise aux normes handicapées à beaucoup d'endroits de la cité, je désirais informer le service compétent de l'impossibilité pour une poussette, de franchir les marches accédant aux caisses du parking privé Vinci (place du Cours Honoré Cresp), sachant que ces marches sont la propriété municipale.


Il apparaît alors que la municipalité grassoise actuelle ne semble pas concernée par la santé et la sécurité de ses habitants. Ses préoccupations sont ailleurs. Les détails quotidiens qui empoisonnent la vie des Grassoises ne la concernent pas. Mais si on est coupé des réalités, on ne peut pas mener à bien une politique municipale.


Alors nous tous, osons intervenir dans la gérance de notre ville avec **Grasse à Tous**.


Ne nous laissons pas faire, ne laissons pas gagner la fatalité.


DES PROPOSITIONS DE LA LISTE GRASSE À TOUS :


Le Parlement français réuni en congrès le 28 février 2005 ayant ratifié la charte environnementale, le principe de précaution fait désormais partie de la Constitution. Ce principe important implique pour les autorités de prendre des mesures et conduire des recherches en cas d'incertitude des scientifiques. Les élus ayant la responsabilité de la santé publique et du cadre de vie, doivent se conformer à la loi, appliquer le principe de précaution et agir en toute transparence.


 La liste **Grasse à Tous** prendra les **dispositions financières et techniques** pour qu'il soit rapidement procédé à la **recherche d'amiante dans tous les bâtiments communaux**. Les dossiers d'expertises techniques seront immédiatement communiqués aux responsables des services concernés.


 Une **évaluation financière** des travaux de désamiantage sera effectuée. Un **calendrier des travaux** sera établi.

 L'ensemble de ces éléments, bilans, coûts et calendrier seront **rendus publics**.

 Le renouvellement des contrats d'antennes relais de téléphonie ne sera accordé que pour une période n'excédant pas **3 ans**, à condition qu'elles ne soient pas situées à **moins de 300 m** d'une zone habitée et après consultation des habitants les plus proches.

 L'installation de nouvelles **antennes relais** sur le territoire grassois sera soumise aux mêmes obligations.

 **Tout nouveau dossier** de demande sera porté à la connaissance des Grassoises et fera l'objet d'un examen et d'un avis du **Comité de quartier**.

 Une **commission extra-municipale "Risques-Santé Publique et Cadre de Vie"** sera créée. Elle associera **élus, techniciens, spécialistes et représentants des associations**. Elle aura pour fonction de veiller à l'application du principe de précaution et sera saisie de l'ensemble des dossiers municipaux ayant pour objet la préservation de la santé publique et du cadre de vie.

**Pour tout contact : grasseatous@yahoo.fr
25 Place aux Aires - 06130 Grasse**

Pour partager, échanger, bâtir "Grasse à tous", rendez-vous sur le blog <http://grasseatous.viabloga.com>